

COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO

MAIRIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES



BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

Bobo-Dioulasso, le

ARRETE N° 2007_____/CB/M/SG/DAG/ SRH
ACCORDANT UNE LEVEE DEFINITIVE DE SANCTION
DISCIPLINAIRE AU PROFIT D'UN AGENT COMMUNAL

LE MAIRE

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le Décret n° 2006-002/PRES/ du 05 janvier 2006, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le Décret n°2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006, portant composition du gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu** la loi n°047/96/ADP/du 21 novembre 1996, portant statut général des Agents des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso
- Vu** le Décret n°2006-204/PRES/PM/MFB/MATD du 15 mai 2006, portant Régime financier et comptable des collectivités territoriales au Burkina Faso ;
- Vu** le Procès-verbal d'élection des Maires et Adjointes au Maires de la Commune de Bobo-Dioulasso ;
- Vu** le procès-verbal de passation de service entre le Maire sortant et le Maire entrant de la commune de Bobo-Dioulasso en date du 14 juin 2006 ;
- Vu** la décision n° 00085/MATD/PHUE/CB/SG/DAG/SRH du 26 août 1997 portant reprise d'agents Communaux ;
- Vu** la demande de l'intéressé en date du 06 mai 2004.

ARRETE

Article 1 : En application de l'article 142 de la loi n°047/96/ADP du 21 novembre 1996 portant statut général des agents des collectivités territoriales, la sanction disciplinaire qui frappe. **Monsieur SANOU Daniel, Mle 03 315, Agent de Poursuite** précédemment licencié suivant décision n° 95-038/MATS/PHUE/CB du 03 octobre 1995 et réintégré suivant décision n°085/MATS/PHUE/CB du 26 août 1997 est levée.

Article 2 : Les traces de cette sanction ne figurant plus dans le dossier de l'agent étant donné que celui accompli avec satisfaction ses tâches professionnelles.

Article 3 : Le présent arrêté qui n'a pas l'incidence financière du point de vue de la solde sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

▪ Gouvernorat RHB	1
▪ H-C/Houet	1
▪ Arrdts	3
▪ Trésor	1
▪ CF	1
▪ DAF/Solde	2
▪ SRH	2
▪ Intéressé	1
▪ Chrono/Archive	2

El Hadj Salia SANOU